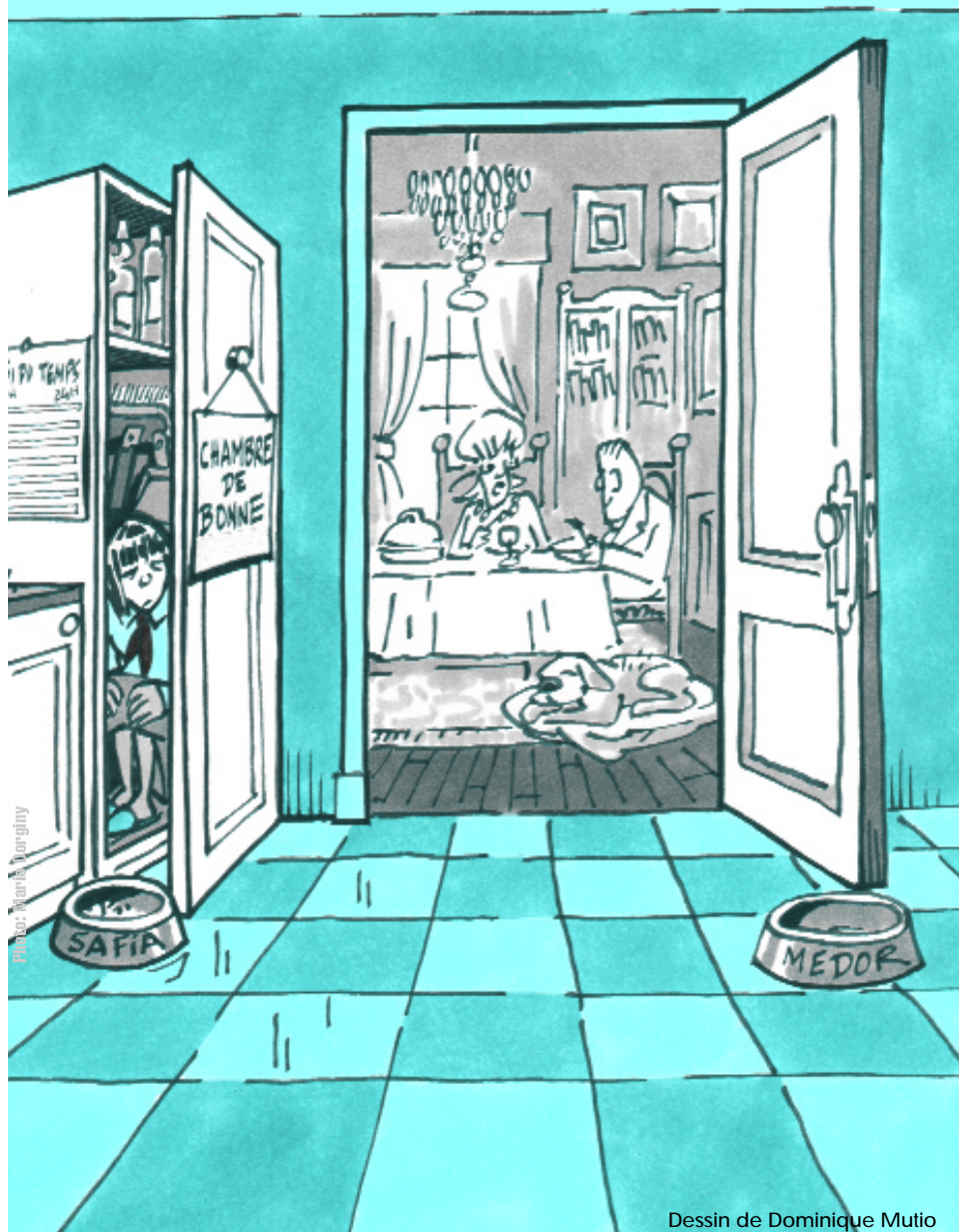


Esclaves encore

La lettre trimestrielle du Comité Contre l'Esclavage Moderne - N°4 - Décembre 1999



Dessin de Dominique Mutio

EDITO

Chaque fois que l'un de nous donne une conférence, il y a toujours quelqu'un dans le public pour demander : « Pourquoi ne dénoncez vous pas ... ? » En effet, on pourrait dénoncer et lutter contre de nombreuses formes d'esclavage. Toutes les prostituées ne sont pas des esclaves, mais certaines le sont pour sûr. Tous les enfants qui travaillent ne sont pas forcément esclaves, quelques millions le sont. Tous les enfants que l'on force à mendier dans les rues de Paris mériteraient bien que le CCEM défende leurs droits. Le problème est simple : le CCEM est un petit comité, il ne peut être partout s'il veut être efficace. Cette année, nous avons pourtant mis l'accent sur le trafic d'enfants en Afrique de l'Ouest, en envoyant le secrétaire général du comité pendant un mois enquêter sur place (voir article p.2). Nous avons jugé qu'il fallait là agir fort et vite, avant que la situation ne prenne une ampleur catastrophique, d'autant plus que seul un petit nombre d'ONG semblait s'en préoccuper à fond. En collaboration avec « La Voix de l'Enfant », nous avons décidé de prendre un exemple, un pays, le Bénin, pour répondre à des questions très précises que connaît tout journaliste : où, quoi, comment, et avec la complicité de qui ? Maintenant, à nous de déterminer quelle action mener, avec qui, et comment, pour stopper cet esclavage là.

■ Le Comité

■ J'avais une petite bonne... ■ Bénin : trafic d'enfants



Photo: Marc Béziat

Un trafic qui ne dit pas son nom

“Quand je suis revenu de Cotonou, Léon Padonou nous a parqués Sylvain, Vincent et moi dans une maison. Il voulait qu’on reparte en Côte d’Ivoire. Je me suis enfui.” Claude, à peine 12 ans, fait partie d’un groupe de 92 enfants interceptés en juin dernier à la frontière togolaise par la Brigade de Protection des Mineurs du Bénin en Afrique de l’Ouest. Le trafic des enfants est en pleine expansion dans l’ancien royaume du Dahomey. En 1995, 117 enfants ont été interceptés aux frontières. L’an passé, ils étaient 1059. Soit 900% d’augmentation !

Et encore, ces chiffres ne traduisent que la partie visible du trafic. Ils ne prennent pas en compte les dizaines de milliers de “vidomégons”, ces enfants placés comme domestiques. Cette pratique socialement acceptée est un blanc-seing accordé aux trafiquants, lesquels abusent de parents naïfs et illettrés. Ces derniers ignorent tout de la destination de leurs enfants, de leurs conditions de vie voire même s’ils sont encore en vie. Car certains meurent sur le chemin de l’esclavage.

Nombreux sont les villageois à penser que partir est une chance pour les enfants. La réalité est plus sombre. Quinze heures de labeur quotidien dans des plantations de café ou de cacao du côté de Korhogo ou Bouaké en Côte d’Ivoire et ce, pendant 3 ans avant de pouvoir espérer revenir meurtri au village sans un franc de côté.

Endiguer cette traite nécessiterait des moyens considérables. Aussi, les trafiquants ont le plus souvent un convoi d’avance sur les contrôles frontaliers. Entre le Bénin et le Nigéria, 700 points de passage seraient à surveiller. Les autorités policières et judiciaires justi-

fient aussi leur impuissance par l’absence de textes répressifs et de moyens d’intervention.

Un “coup de sonde” à la frontière togolaise a établi qu’un tiers des véhicules contrôlés transportait un ou plusieurs enfants démunis de papiers d’identité. Tous l’ont franchie, à l’exception d’une fillette ramenée à Cotonou.

S’ils ne travaillent pas dans les plantations ivoiriennes, ils sont domestiques ou vendeurs sur les marchés du Gabon ou soumis à la prostitution au Nigeria. Les brimades, les violences, les abus sexuels de leurs patrons sont monnaie courante. “On nous vend comme des esclaves”, raconte Julien, parti travailler à la frontière du Liberia et de la Côte d’Ivoire.

Exploitation, rémunération des parents, innocence des enfants, passeurs, violence, corruption : tous les ingrédients du trafic sont réunis. Au Bénin, les intermédiaires sont rarement inquiétés. Faute de textes juridiques adaptés, les conventions internationales, même ratifiées, ne peuvent être appliquées. Les trafiquants arrêtés dans l’affaire de juin 1999 ont été condamnés, et c’est une première,

à seulement 4 mois de prison avec sursis.

Côté ONG, des groupes tels **Enfants Solidaires d’Afrique et du Monde** ou bien le **Carrefour d’Ecoute et d’Orientation** à Cotonou luttent sans véritables moyens pour tenter de sensibiliser les parents et accueillir les rescapés.

L’ampleur de cette traite intolérable appelle à une réelle mobilisation en Afrique de l’Ouest, où selon l’Unicef plus de 50 millions d’enfants de moins de 15 ans travaillent.

L’aide publique française au développement ne devrait elle pas être affectée prioritairement à l’éradication de ce trafic odieux à la fois en luttant contre ses causes premières, la pauvreté, en renforçant les moyens de lutte des Etats africains et en soutenant les ONG par l’apport de moyens nécessaires à la protection et à la réinsertion des victimes ? Dix ans après la signature de la Convention internationale relative aux droits de l’enfant, une telle politique française serait exemplaire et sans doute incitatrice pour les bailleurs de fonds internationaux.

Marc Béziat

avec le soutien de “La Voix de l’Enfant”



■ **Esclaves, encore** est une publication trimestrielle éditée par le Comité contre l’esclavage moderne diffusée par abonnement (100 francs/an) ■ CCEM 4, place de Valois ■ 75001 Paris ■ tel : 01.55.35.36.55 ■ fax : 01.55.35.36.56 ■ ISSN: 1289-7469 - Commission Paritaire: 0104H78875 ■ Internet : www.ccem-antislavery.org ■ Email : ccem@imagine.fr ■ Directeur de publication : Dominique Torrès ■ Rédacteur en chef : Philippe Boudin ■ Coordination : Marc Béziat ■ Collaboration : Marc Béziat, Philippe Boudin, Dominique Torrès, Sylvie O’Dy ■ Création graphique et suivi de production : Grégoire Seither sur un concept de Gabie Dumont Feyzeau

J'avais une petite bonne à la maison...

Pendant l'émission "Le Téléphone sonne" à laquelle je participais, sur France Inter, en 1997, une auditrice est intervenue pour dire : "Je suis Marocaine. Chez nous, il y avait des petites bonnes, comme le raconte Dominique Torrès". Depuis, Soumya Zahy Chandavoine est bénévole au CCEM, spécialement pour les cas marocains, et vient de publier chez Atlantica un petit recueil de nouvelles intitulé : "Les bonnes, Les chats de Hay Salam, et autres nouvelles". Dix huit petites pages tellement prenantes que je n'ai pu m'empêcher de les évoquer lors d'une interview sur Radio Bleue, le 30 novembre dernier.

DT: Enfant, étais-tu choquée par le fait que d'autres enfants travaillent chez vous?

SZ: La première fois qu'une petite fille est venue travailler à la maison, j'avais à peu près 10 ans, et elle un an de plus. C'étaient les vacances, et pour nous c'était plutôt une compagne de jeu, car nous étions tous, à cette époque là, préposés au ménage. C'est plus tard que je me suis rendue compte que moi, j'allais à l'école, et elle pas.

DT: A quel moment as-tu pris conscience du problème?

SZ : Vers 14 ou 15 ans. Je me suis rendue compte de l'injustice de cette situation, même si, chez nous, les petites bonnes étaient bien traitées, et appelaient même mes parents papa et maman.

Ailleurs, ce n'était pas souvent le cas. J'ai souvenir de la petite bonne de ma voisine qui était battue jusqu'au sang, mangeait seule dans la cuisine, et se lavait les cheveux à l'eau froide, avec de la lessive.

DT : On me dit aujourd'hui que la situation, au Maroc, se serait améliorée?

SZ : Pourquoi voudrais-tu qu'elle s'améliore? Le travail des enfants est en principe interdit avant l'âge de 14 ans, 15 ans selon la nouvelle législation. De même que l'école est obligatoire pour les filles et les garçons.

Mais qui fait appliquer les lois? Ceux-là même qui, chez eux, ont une armée de petites bonnes, taillables et corvéables à merci, et entièrement à leur service.

**Propos recueillis
par Dominique Torrès**

Fête de Noël du CCEM

La fête de Noël du CCEM se déroulera le 21 décembre au centre culturel La Clef à Paris. Un groupe de jeunes femmes, parmi nos "protégées", réserve un spectacle surprise aux participants ...

Lalita

Elle s'appelle Lalita. Le 5 septembre, elle s'est enfuie de chez son employeur, un diplomate indien. Donnée en cadeau très jeune à la famille du diplomate, elle travaillait sept jours sur sept, de six heures à minuit, jamais payée, mais régulièrement menacée de mort. Aujourd'hui, une information contre X pour blessures volontaires à l'arme blanche a été ouverte par le Parquet de Paris : le Pr Bernard Debré, qui l'a opérée pour suturer des plaies multiples dans la zone uro-génitale, a fait état "d'actes de torture et de barbarie". Pour déterminer qui a mutilé Lalita au domicile de son ex-employeur, la justice a besoin d'enquêter. Le diplomate indien est protégé par l'immunité diplomatique qui lui permet de ne pas répondre aux demandes du juge. Immunité ou impunité ? Le CCEM se battra jusqu'au bout. **Sylvie O'Dy**

**AGISSEZ, RÉAGISSEZ, SOUTENEZ LE CCEM
4 PLACE DE VALOIS 75001 PARIS TEL 01 55 35 36 55**



Bravo !

Henriette, dont nous avons parlé dans "Esclaves, encore" n°3, a passé avec succès un concours d'accès à la formation d'aide-soignante. Olivia, accueillie comme stagiaire à la boutique Body Shop du 13ème arrondissement de Paris, vient d'y être embauchée. La Croix-Rouge va former deux jeunes filles par session, à compter de ce mois, aux premiers soins d'urgence.

Merci !

Merci au mensuel **Transfert** d'avoir inséré dans ses pages une publicité du CCEM. Merci à **6ème Millénaire** de sa contribution à l'insertion dans la presse d'encarts d'appel aux donateurs et merci encore à l'agence **Colorado** de son soutien permanent, notamment par la conception de l'affiche de recherche de familles d'accueil.

Un T-Shirt et une vidéo

Dans le cadre du programme européen Daphné 98/99, le CCEM vient d'éditer un **T-Shirt L'Europe contre l'esclavage** vendu sur commande au prix de 100 francs. De son côté Cristina Talens a coordonné la réalisation d'une cassette vidéo destinée à être diffusée par des ONG locales dans les pays d'origine des victimes d'esclavage en France.

Un CCEM à la Martinique ?

Malika Id-Salah a été invitée fin novembre en Martinique par un chef d'entreprise motivé pour s'informer des possibilités de création d'une antenne antillaise. De nombreux contacts ont été pris pendant cette mission avec des avocats, des médecins et autres bénévoles désireux de s'impliquer. Elle a profité de ce séjour pour mieux faire connaître le CCEM à travers des interviews à la télévision, à la radio et dans la presse écrite.

Création d'un CCEM à Madagascar

L'ambassade de France à Madagascar vient d'accorder une subvention qui va permettre la création d'un CCEM à Madagascar, animé par Huguette Andriatsivoh. (voir E.E. n°3)

Affaires judiciaires en cours

L'appel interjeté par les époux Bardet dans l'affaire d'Henriette a été renvoyé au 3 février 2000. L'opposition formée par l'un des employeurs de Charline (voir E.E. n°2) a confirmé la peine prononcée en premier jugement. Le jugement du Tribunal des Prud'hommes de Melun, concernant l'affaire de Bertine (voir E.E. n°2), sera rendu le 16 décembre. A Lyon, un protocole d'accord, assurant une indemnisation à Odette a été signé par l'employeur.

Faites nous connaître autour de vous !

Nous invitons nos lecteurs à nous faire parvenir le contact de 2-3 personnes de leur entourage que le CCEM pourrait solliciter dans le cadre de sa campagne de recherche de fonds.

Merci (bis) !

Nous remercions le **Lions Club** de Neuilly-Dhuys pour le versement des bénéfices du Salon du Livre Ancien qu'il a organisé le 3 décembre à la Maison de la Radio. Merci également à la **Fondation de France** pour le soutien infaillible qu'elle nous apporte cette année encore et pour les deux années à venir.

Pour une Europe unie contre l'esclavage

Le programme Daphné 1998/99 a permis la création de trois comités en Italie, Belgique et Espagne, auxquels c'est joint l'Autriche. Le projet 1999/2000 qui commence verra sans doute d'autres pays européens se joindre à ce mouvement contre l'esclavage.

Le CCEM vient d'obtenir une nouvelle subvention de la Commission européenne pour réaliser un projet dans six pays de l'Union (Autriche, Belgique, Espagne, France, Grande-Bretagne et Italie). Cette action repose sur trois axes: **Une étude** sur toutes les formes contemporaines d'esclavage (domestique, économique, sexuel, exploitation des enfants par la mendicité, mariage forcé) en partenariat avec l'Institut des Hautes Etudes de la Sécurité Intérieure (ministère de l'Intérieur) et le Centre pour l'Egalité des Chances et de Lutte contre le Racisme (service fédéral belge). La restitution de ces travaux fera l'objet d'un colloque en novembre 2000.

Une action de lobbying visant à obtenir une Décision européenne (nouvel outil juridique prévu au Traité d'Amsterdam) prenant en compte toutes les formes de l'esclavage et imposant aux Etats de l'Union une véritable politique de protection et d'assistance aux victimes de ce fléau et le renforcement des moyens de lutte contre les réseaux de traite des êtres humains.

Enfin, le CCEM pilotera **une action de communication visuelle** par un appel à 150 graphistes européens, sollicités pour créer une affiche sur le thème de « L'Europe Unie Contre l'Esclavage ». Ces œuvres seront ensuite exposées dans les six pays partenaires du projet.

Le 4 décembre dernier, à l'initiative du CCEM, a été créé à Paris le **Comité Européen Contre l'Esclavage Moderne**. Regroupant six pays de l'Union, il est présidé par Maître Myriam Kaminski (CCEM-Belgique). Mike Dottridge, directeur d'Anti-Slavery International (Grande-Bretagne) a été élu secrétaire général, et Olivier Brisson (CCEM-France), trésorier.

Philippe Boudin



avec le soutien de la
Commission Européenne - Daphné Initiative

ELLES ONT BESOIN DE VOUS



D'ici quelques jours, avec le soutien de l'Agence Colorado, cette photo sera dans toutes les mairies, les églises et autres lieux publics de la région parisienne. Elle illustre notre campagne de recherche de familles d'accueil.

Chaque semaine, un à deux signalement(s) parvien(nent) au CCEM. Souvent, nous devons répondre à l'urgence qui s'impose. En premier lieu l'hébergement. Nous avons besoin de familles d'accueil pour les victimes. Dans l'urgence certes, mais aussi pour un séjour plus long, le temps d'accompagner ces jeunes femmes vers leur autonomie, leur indépendance.

Vous voulez les aider. Appelez nous au :
01 55 35 36 55

**Le CCEM vous présente
ses meilleurs vœux pour l'An 2000**

Bulletin d'abonnement et de soutien

A retourner au CCEM 4, place de Valois 75001 Paris Tel : 01 55 35 36 55

OUI, je m'abonne pour un an à la lettre trimestrielle du CCEM "Esclaves encore" pour 100F.

OUI, je veux soutenir par mon don l'action du Comité Contre l'Esclavage Moderne (Avec mon don je recevrai un reçu fiscal ouvrant droit à un abattement.)

Don de soutien 200F
 Membre bienfaiteur 300F 500F
 1000F Autre

Veuillez trouver ci-joint mon chèque (bancaire ou postal) à l'ordre du Comité Contre l'Esclavage Moderne

Nom : Prénom :

Adresse :

Profession : N° tel :

Agréé par la Fondation de France - Le CCEM est membre d'ARTICLE PREMIER, collectif pour les Droits de l'Homme, Grande Cause Nationale 1998